

T2

Les Compagnies Loblaw limitée
Deuxième trimestre 2005
Rapport aux actionnaires
24 semaines terminées
le 18 juin 2005

Table des matières

- 1** Rapport aux actionnaires
- 3** Rapport de gestion
- 14** États consolidés des résultats
- 14** États consolidés des bénéfices non répartis
- 15** Bilans consolidés
- 16** États consolidés des flux de trésorerie
- 17** Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés

LoblawTM
LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

Énoncés Prospectifs

Le présent rapport trimestriel de Les Compagnies Loblaw limitée et de ses filiales (appelées collectivement la « société » ou « Loblaw »), ainsi que ce rapport de gestion contiennent des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes de la direction en ce qui concerne les objectifs, plans, stratégies, future croissance, résultats d'exploitation, rendement, perspectives et occasions d'affaires. Ces énoncés prospectifs sont généralement identifiés par des mots ou phrases comme « anticiper », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de » et d'autres expressions similaires.

Ces énoncés prospectifs ne sont pas des faits mais des prédictions. Bien que la société estime que ces énoncés reposent sur des informations et des hypothèses qui sont à jour, raisonnables et complètes, ces énoncés sont nécessairement assujettis à plusieurs facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des estimations, prévisions et intentions. Ces différences peuvent être causées par des facteurs qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, les changements dans les dépenses et les préférences des consommateurs, une augmentation de la concurrence résultant entre autres de l'arrivée de nouveaux concurrents et l'expansion des concurrents actuels, la capacité à réaliser les économies prévues, y compris celles résultant de mesures de restructuration et de réduction des coûts, les relations de la société avec ses employés, le résultat des négociations collectives y compris les modalités des futures conventions collectives, les modifications aux exigences réglementaires qui touchent les activités actuelles ou futures de la société, les résultats de ses fournisseurs indépendants, la capacité de la société à attirer et retenir des dirigeants clés et les questions d'approvisionnement et de contrôle de la qualité avec ses fournisseurs. D'autres risques et incertitudes sont présentés dans les rubriques Risques et gestion des risques du rapport de gestion compris dans le rapport annuel 2004 de la société. La société tient à préciser que la liste de ces facteurs n'est pas exhaustive.

Les éventuels investisseurs et autres lecteurs sont donc invités à examiner ces facteurs avec soin lorsqu'ils évaluent ces énoncés prospectifs et sont avisés de ne pas accorder trop d'importance à ces facteurs. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport trimestriel, y compris dans le rapport de gestion, sont faits en date du rapport trimestriel et la société ne s'engage pas à les mettre à jour publiquement pour refléter de nouvelles informations, des événements futurs ou pour tout autre motif. Compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, il est possible que les événements décrits dans les présents énoncés prospectifs surviennent ou non. La société ne peut assurer que les résultats ou événements prévus se réaliseront.

Le bénéfice net de base par action ordinaire du deuxième trimestre de Les Compagnies Loblaw limitée a été de 77 cents, en comparaison de 72 cents en 2004. Le bénéfice net de base par action ordinaire tient compte de l'incidence négative en 2005 de 2 cents par action ordinaire imputable aux charges de restructuration et autres charges et de l'incidence négative de 3 cents par action ordinaire pour la rémunération à base d'actions comparativement à 2 cents en 2004. Au cours du trimestre, ces charges tiennent compte de l'effet de provisions spéciales au titre de la réorganisation du réseau d'approvisionnement annoncée antérieurement, de même que les réorganisations touchant les groupes de la mise en marché, de l'approvisionnement et de l'exploitation, et comprennent également certains coûts relatifs à l'établissement d'un nouveau siège social à Brampton, en Ontario, dont l'inauguration est prévue pour le troisième trimestre de 2005, et le transfert des activités de la marchandise générale de Calgary, en Alberta, au nouvel édifice.

Le chiffre d'affaires du deuxième trimestre a crû de 6,0 % ou de 367 millions de dollars pour s'établir à 6,4 milliards de dollars, comparativement à 6,1 milliards de dollars en 2004, alors qu'une bonne croissance du chiffre d'affaires s'est manifestée dans toutes les régions. Une tranche d'environ 90 millions de dollars, ou 1,4 %, de l'augmentation du chiffre d'affaires du trimestre est attribuable à la consolidation de certains franchisés indépendants, dont les comptes ont dû être compris dans les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés conformément aux nouvelles normes comptables mises en application au cours du premier trimestre de 2005. Sur une base comparable, le chiffre d'affaires¹⁾ a augmenté de 4,6 % ou de 277 millions de dollars au cours du trimestre et de 5,6 % ou 659 millions de dollars pour l'exercice à ce jour. La croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables au cours du trimestre a été à peu près nulle et a été de 1,0 % pour l'exercice à jour. Le changement de la période pascalle entre les deux premiers trimestres n'a eu aucune incidence sur l'accroissement absolu pour l'exercice à ce jour et le chiffre d'affaires des magasins comparables.

Le bénéfice d'exploitation de 369 millions de dollars du trimestre comprend des charges de restructuration et autres charges de 8 millions de dollars, ce qui a donné lieu à une marge d'exploitation de 5,7 %. Le bénéfice d'exploitation avant les charges de restructuration et autres charges¹⁾ pour le trimestre s'est élevé à 377 millions de dollars, comparativement à 361 millions de dollars en 2004, donnant lieu à une marge d'exploitation de 5,9 % égale à celle de 2004. En 2004, un gain de 6 millions de dollars attribuable à des redevances initiales de franchisage visant des sites existants est compris dans les résultats du trimestre. Sur une base annuelle, le bénéfice d'exploitation de 628 millions de dollars comprend des charges de restructuration et autres charges de 63 millions de dollars, ce qui a donné lieu à une marge d'exploitation de 5,0 %. Le bénéfice d'exploitation pour l'exercice à ce jour, avant les charges de restructuration et autres charges¹⁾ de 691 millions de dollars en 2005 comparativement à 667 millions de dollars en 2004, a donné lieu à une marge d'exploitation de 5,5 % et de 5,7 %, respectivement. La consolidation de certains franchisés indépendants a entraîné une baisse de 0,1 point de pourcentage de la marge d'exploitation sur une base annuelle. Certains coûts indirects inhérents aux mesures annoncées antérieurement ont continué d'être absorbés. Comme il avait été déclaré précédemment, la société a entrepris la réorganisation de son réseau d'approvisionnement qui comprendra la fermeture, au cours des prochains exercices, d'un certain nombre de centres de distribution plus petits et moins efficaces qui seront remplacés par un réseau moderne d'installations considérablement plus spacieuses, plus efficaces, économiques et productives. Les charges de restructuration nécessaires pour mener à bien ces nouvelles mesures totaliseront environ 90 millions de dollars, dont environ 70 millions de dollars devraient être constatés en 2005. Dès l'achèvement des travaux à la fin de 2007, Loblaw prévoit exploiter un réseau d'approvisionnement beaucoup plus efficace et selon une structure de coûts qui lui permettra de réaliser des économies annuelles substantielles; la période de récupération prévue est de trois ans.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR aux pages 12 et 13.

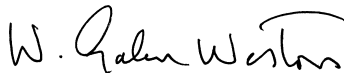
Les coûts inhérents au transfert des activités de la marchandise générale et à la rationalisation des activités opérationnelles et administratives ont continué d'être absorbés pendant le deuxième trimestre et sont compris dans les charges de restructuration et autres charges. Ces coûts devraient être complètement absorbés par l'entreprise d'ici la fin de 2005 et devraient totaliser approximativement 25 millions de dollars. Les économies de coûts opérationnels de ces rationalisations seront constatées au début de 2006 et la période de récupération prévue est de un an.

Les modifications entreprises par la société sont conformes à sa stratégie à long terme; en revanche, elles peuvent freiner l'augmentation de la marge d'exploitation de l'exercice. Le contrôle des coûts d'exploitation et d'administration demeure une priorité et les marges d'exploitation devraient s'améliorer une fois ces initiatives terminées.

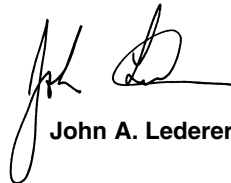
Loblaw continue d'appliquer ses stratégies bien établies en investissant de façon appropriée afin d'assurer sa croissance à long terme. Pour le reste de l'exercice, elle prévoit la poursuite d'une croissance du chiffre d'affaires conformément aux tendances courantes de l'exercice à ce jour et une solide croissance du bénéfice net, malgré quelques fluctuations au cours du trimestre à la suite de la mise en application de ces mesures. Loblaw demeure confiante alors qu'elle bâtit de solides assises pour son avenir.

Le Président du conseil,

Le Président,



W. Galen Weston



John A. Lederer

Toronto, Canada
le 25 juillet 2005

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion de Les Compagnies Loblaw limitée et de ses filiales (appelées collectivement la « société » ou « Loblaw ») doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés et les notes y afférentes de l'exercice 2005 de la société compris aux pages 14 à 24 du présent rapport trimestriel et les états financiers consolidés annuels vérifiés et les notes y afférentes pour l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2005 et le rapport de gestion y afférent compris dans le rapport annuel 2004 de la société. Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés et les notes y afférentes de l'exercice 2005 de la société ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada et sont présentés en dollars canadiens. Par suite de la mise en application de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » (la « NOC-15 ») le 2 janvier 2005, les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de Les Compagnies Loblaw limitée, ceux de ses filiales et ceux des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») que la société est tenue de consolider. De plus amples détails sur la mise en application de la NOC-15 sont fournis dans la section « Nouvelles normes comptables ». Un glossaire des termes utilisés dans le présent rapport trimestriel figure à la page 76 du rapport annuel 2004 de la société. En outre, le présent rapport trimestriel comprend les termes suivants : « rendement de l'actif total moyen sur une base annuelle », qui est défini comme le bénéfice d'exploitation des quatre derniers trimestres divisé par l'actif total moyen, compte non tenu des espèces, des quasi-espèces et des placements à court terme et le « rendement des capitaux propres moyens sur une base annuelle », qui est défini comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires pour les quatre derniers trimestres, divisé par le total des capitaux propres moyens. Les renseignements dans le présent rapport de gestion prennent en compte l'information disponible jusqu'au 25 juillet 2005, à moins d'avis contraire.

Résultats d'exploitation

Au cours du deuxième trimestre de 2005, le bénéfice net de base par action ordinaire a été de 77 cents comparativement à 72 cents en 2004. Une baisse d'environ 2 cents par action ordinaire au cours du trimestre est imputable aux charges de restructuration et autres charges. Le taux d'imposition effectif a diminué au cours du deuxième trimestre, passant de 35,0 % en 2004 à 32,8 %.

Chiffre d'affaires Le chiffre d'affaires du deuxième trimestre a crû de 6,0 % pour atteindre 6,4 milliards de dollars en regard de 6,1 milliards de dollars en 2004, y compris une hausse de 1,4 % ou 90 millions de dollars du chiffre d'affaires attribuable à la consolidation de certains franchisés indépendants conformément à la NOC-15. Une bonne croissance du chiffre d'affaires s'est manifestée dans toutes les régions du pays par rapport à l'exercice précédent alors que la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables au cours du trimestre a été à peu près nulle.

Chiffre d'affaires et croissance du chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV

Pour les périodes terminées le 18 juin 2005 et le 19 juin 2004 (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2005 (12 semaines)	2004 (12 semaines)	2005 (24 semaines)	2004 (24 semaines)
Chiffre d'affaires total	6 436 \$	6 069 \$	12 560 \$	11 746 \$
Moins : le chiffre d'affaires attribuable à la consolidation des EDDV conformément à la NOC-15	(90)		(155)	
Chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV ¹⁾	6 346 \$	6 069 \$	12 405 \$	11 746 \$
Croissance du chiffre d'affaires total	6,0 %	4,7 %	6,9 %	5,1 %
Moins : l'effet positif sur la croissance du chiffre d'affaires attribuable à la consolidation des EDDV conformément à la NOC-15	(1,4) %		(1,3) %	
Croissance du chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV ¹⁾	4,6 %	4,7 %	5,6 %	5,1 %

Les facteurs qui suivent expliquent plus en détail la variation du chiffre d'affaires du trimestre par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent :

- l'inflation d'environ 2,0 % du prix des aliments à l'échelle nationale comparativement à un taux minime en 2004;

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR aux pages 12 et 13.

Rapport de gestion

- la forte croissance des ventes de la marchandise générale a été environ deux fois supérieure à celle des produits alimentaires; et
- une augmentation de 3,2 millions de la superficie nette en pieds carrés des magasins, au cours des quatre derniers trimestres, résultant de l'ouverture de 85 nouveaux magasins détenus par la société et magasins franchisés et de la fermeture de 70 magasins, y compris les magasins qui ont été convertis ou qui ont connu des expansions majeures. Au cours du deuxième trimestre de 2005, 16 nouveaux magasins détenus par la société et magasins franchisés ont ouvert leurs portes et 13 magasins ont été fermés, ce qui a entraîné une augmentation nette de 0,6 million de pieds carrés ou 1,4 % de la superficie des magasins.

Au cours de la première partie de l'exercice, le chiffre d'affaires de 12,6 milliards de dollars a augmenté de 6,9 % par rapport à celui de l'exercice précédent et tient compte d'une hausse du chiffre d'affaires de 1,3 % ou 155 millions de dollars attribuable à la consolidation de certains franchisés indépendants conformément à la NOC-15.

Outre les facteurs trimestriels susmentionnés, les facteurs qui suivent expliquent davantage la variation du chiffre d'affaires pour l'exercice à ce jour par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent :

- la croissance de 1,0 % du chiffre d'affaires des magasins comparables pour l'exercice à ce jour, y compris l'incidence du repositionnement entrepris sur certains marchés où Loblaw détient des parts de marché relativement plus importantes et le déploiement continu de la bannière *The Real Canadian Superstore* en Ontario; et
- une augmentation de la superficie en pieds carrés des magasins au cours des quatre derniers trimestres comme susmentionné. Au cours des deux premiers trimestres, 30 nouveaux magasins détenus par la société et magasins franchisés ont ouvert leurs portes et 30 magasins ont été fermés, ce qui a entraîné une augmentation nette de 1,0 million de pieds carrés ou 2,3 % de la superficie des magasins depuis la fin de l'exercice.

Bénéfice d'exploitation Le bénéfice d'exploitation pour le deuxième trimestre a augmenté de 8 millions de dollars ou 2,2 %, par rapport à celui de l'exercice précédent pour s'établir à 369 millions de dollars. La marge d'exploitation a baissé, passant de 5,9 % pendant la période correspondante de 2004 à 5,7 %. Le bénéfice d'exploitation avant les charges de restructuration et autres charges¹⁾ a augmenté de 16 millions de dollars ou 4,4 % par rapport à celui de l'exercice précédent pour se chiffrer à 377 millions de dollars, ce qui a donné lieu à une marge d'exploitation correspondante de 5,9 % conforme à celle de l'exercice précédent. La marge BAIIA avant les charges de restructuration et autres charges¹⁾ s'est améliorée, passant de 7,7 % en 2004 à 7,8 %.

L'augmentation du bénéfice d'exploitation avant les charges de restructuration et autres charges est attribuable à l'amélioration du bénéfice brut en 2005 par rapport à 2004 en raison en partie des synergies d'achat et de la combinaison des produits, partiellement contrecarrée par une augmentation des freintes de stock dans la catégorie de la marchandise générale. La réalisation d'importantes restructurations opérationnelles dans le réseau d'approvisionnement, les systèmes d'information et les autres services de soutien s'est poursuivie au cours du deuxième trimestre de 2005. Les réorganisations touchant les groupes de la mise en marché, de l'approvisionnement et de l'exploitation se sont poursuivies, y compris le transfert des activités de la marchandise générale de Calgary, en Alberta, au nouvel édifice de Brampton, en Ontario, et la mise en oeuvre d'une plate-forme de technologie de l'information à l'échelle nationale. Bien que la société ait entrepris ces mesures dans le but de devenir plus efficace et plus efficiente à long terme, certains coûts à court terme liés à ces mesures, autres que les coûts supplémentaires déterminés dans les charges de restructuration et autres charges, ont continué d'être absorbés.

La consolidation de certains franchisés indépendants, désignés comme des EDDV, dont la société est le principal bénéficiaire, a donné lieu à une augmentation du bénéfice brut alors que le bénéfice brut de détail est supérieur à celui du bénéfice brut de gros. Cette augmentation du bénéfice brut a été contrebalancée par des charges d'exploitation supplémentaires, ce qui s'est traduit par une incidence nette négligeable sur le bénéfice d'exploitation.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR aux pages 12 et 13.

Au cours du premier semestre de 2005, le bénéfice d'exploitation a diminué de 39 millions de dollars ou 5,8 % pour s'établir à 628 millions de dollars, ce qui a donné lieu à une marge d'exploitation de 5,0 % comparativement à 5,7 % pour la période correspondante de 2004. Au cours du premier semestre de 2005, la société a comptabilisé des charges de restructuration et autres charges de 63 millions de dollars, dont 54 millions de dollars ont été consacrés au réseau d'approvisionnement et 9 millions de dollars, au déménagement des bureaux et à la réorganisation des activités de soutien. Le bénéfice d'exploitation avant les charges de restructuration et autres charges¹⁾ a crû de 24 millions de dollars ou 3,6 % par rapport à celui de l'exercice précédent pour se chiffrer à 691 millions de dollars, ce qui a donné lieu à une marge d'exploitation correspondante de 5,5 %. La marge BAIIA avant les charges de restructuration et autres charges¹⁾ de 7,5 % est comparable à celle de 2004.

CHARGES DE RESTRUCTURATION ET AUTRES CHARGES Au cours du premier trimestre de 2005, après une analyse poussée de son réseau d'approvisionnement, la direction de la société en a approuvé un vaste plan de restructuration de son réseau d'approvisionnement à l'échelle nationale. Ce plan devrait permettre de minimiser les coûts d'exploitation futurs, de faciliter l'acheminement des produits, d'offrir de meilleurs services aux magasins et de permettre davantage à la société d'atteindre les niveaux d'efficience d'exploitation escomptés. Ce plan comporte la fermeture de six centres de distribution et le transfert de certaines activités vers les nouveaux centres de distribution. Les coûts engagés au cours du premier semestre de l'exercice touchent principalement les employés dont les postes seront directement touchés par la restructuration. D'autres coûts liés à la dépréciation et à l'amortissement accéléré des immobilisations et à la fermeture de même que des coûts supplémentaires relatifs aux employés seront comptabilisés au fur et à mesure que les critères appropriés seront satisfaits. Les coûts devraient atteindre au total environ 90 millions de dollars d'ici la fin de 2007, dont environ 70 millions de dollars devraient être comptabilisés en 2005. La période de récupération prévue de ces réorganisations est d'environ trois ans.

De plus, la société s'apprête à regrouper plusieurs services d'administration et d'exploitation en provenance de tout le sud de l'Ontario, à réorganiser les groupes de la mise en marché, de l'approvisionnement et de l'exploitation, et à transférer les activités de la marchandise générale de Calgary, en Alberta, au nouvel immeuble de bureaux en Ontario. Ces coûts de restructuration supplémentaires devraient totaliser approximativement 25 millions de dollars et seront en grande partie constatés d'ici le troisième trimestre du présent exercice et les retombées devraient se faire sentir d'ici un an.

Charges de restructuration et autres charges constatées au cours de 2005 :

Pour les périodes terminées le 18 juin 2005 (en millions de dollars)	Total des coûts prévus	Coûts constatés en 2005	
		(12 semaines)	(24 semaines)
Réseau d'approvisionnement	90 \$	3 \$	54 \$
Déménagement des bureaux et réorganisation des activités de soutien	25	5 \$	9
Total des charges de restructuration et autres charges	115 \$	8 \$	63 \$

De plus amples détails sur les charges de restructuration et autres charges de la société sont présentés à la note 2 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés.

Intérêts débiteurs Les intérêts débiteurs du deuxième trimestre ont été conformes à ceux de 2004. Les intérêts sur la dette à long terme de 69 millions de dollars ont crû de 1 million de dollars par rapport à ceux de 2004. Les intérêts sur les instruments financiers dérivés comprennent l'incidence positive nette des swaps de taux d'intérêt, des swaps de devises et des contrats à terme de capitaux propres de 3 millions de dollars (6 millions de dollars en 2004). Au cours du deuxième trimestre, des intérêts débiteurs de 5 millions de dollars (5 millions de dollars en 2004) ont été capitalisés au titre des immobilisations. Les intérêts débiteurs pour l'exercice à ce jour s'élèvent à 113 millions de dollars comparativement à 112 millions de dollars en 2004.

Impôts sur les bénéfices Le taux d'imposition effectif au deuxième trimestre de 2005 a diminué pour s'établir à 32,8 %, comparativement à 35,0 % au cours de la période correspondante en 2004. Le taux d'imposition effectif pour l'exercice à ce jour a diminué, passant de 32,8 % en 2004 à 31,7 % en raison surtout de la variation de la proportion du bénéfice imposable dans les

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR aux pages 12 et 13.

diverses compétences fiscales, y compris l'incidence des charges de restructuration et autres charges et l'incidence fiscale inhérente à la rémunération à base d'actions et aux contrats à terme de capitaux propres connexes. L'issue favorable au cours du premier trimestre de 2004 de certaines questions fiscales touchant un exercice précédent a permis de réduire la charge d'impôts de la période correspondante de l'exercice précédent de 14 millions de dollars.

Bénéfice net Le bénéfice net au deuxième trimestre a augmenté de 14 millions de dollars ou de 7,1 %, pour s'établir à 211 millions de dollars, comparativement à 197 millions de dollars en 2004. Au deuxième trimestre, le bénéfice net de base par action ordinaire a augmenté de 5 cents ou de 6,9 % pour se chiffrer à 77 cents comparativement à 72 cents en 2004 et a diminué de 7 cents ou de 5,1 % pour s'établir à 1,29 \$ pour l'exercice à ce jour. En 2005, le bénéfice net de base par action ordinaire tient compte de l'incidence négative de 2 cents par action ordinaire imputable aux charges de restructuration et autres charges au deuxième trimestre et de 15 cents pour l'exercice à ce jour. Une charge de 3 cents par action ordinaire est attribuable à l'incidence nette après impôts de la rémunération à base d'actions et des contrats à terme de capitaux propres connexes au deuxième trimestre de 2005, comparativement à une charge correspondante de 2 cents par action ordinaire en 2004 et, pour l'exercice à ce jour, à une charge de 5 cents par action ordinaire en 2005 comparativement à une charge de 7 cents par action ordinaire en 2004.

Situation financière

Ratios financiers Comme en 2004, Loblaw a continué de maintenir une situation financière stable tout au cours du premier semestre de 2005. Le ratio de la dette nette sur les capitaux propres¹⁾ s'établit à 0,73 : 1 à la fin du deuxième trimestre de 2005, en comparaison de 0,82 : 1 pour la période correspondante de 2004 et à 0,71 : 1 à la fin de l'exercice 2004. L'augmentation de la dette nette¹⁾ résultant de la consolidation des EDDV par la société a été compensée par le produit reçu à la vente d'un portefeuille de prêts à long terme à recevoir d'une tierce partie au cours du deuxième trimestre de 2005 comme il en est fait mention à la rubrique « Opérations entre apparentés ». La réduction du ratio de la dette nette sur les capitaux propres¹⁾ à la fin du deuxième trimestre comparativement à celui de la fin du deuxième trimestre de l'exercice précédent est principalement imputable à l'augmentation des capitaux propres partiellement contrecarrée par la dette nette¹⁾ qui a été légèrement supérieure en 2005. Le ratio de la dette nette sur les capitaux propres¹⁾ à la fin des premier et deuxième trimestres est généralement plus élevé que celui à la fin de l'exercice en raison de fluctuations cycliques du fonds de roulement. Les capitaux propres ont augmenté de 211 millions de dollars depuis la fin de l'exercice, ou d'environ 3,9 %, pour atteindre 5,6 milliards de dollars. Conformément aux tendances des exercices précédents, le ratio de la dette nette sur les capitaux propres¹⁾ devrait s'améliorer pendant le reste de l'exercice.

Conformément aux exigences de la NOC-15, le bilan consolidé au 18 juin 2005 comprend les dettes bancaires et les prêts exigibles des EDDV consolidées par la société. Les prêts exigibles représentent un financement obtenu par des franchisés indépendants admissibles par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes mise sur pied afin qu'ils puissent acheter plus facilement la plupart de leurs stocks et de leurs immobilisations, principalement des agencements et du matériel. La fiducie de financement indépendante faisant partie de la structure finance ses activités par l'émission de billets à court terme adossés à des créances à des bailleurs de fonds tiers. Ces prêts exigibles, qui totalisaient environ 117 millions de dollars à la fin du deuxième trimestre de 2005, d'une durée moyenne de sept ans, sont dus et exigibles sur demande selon certaines circonstances préétablies et sont garantis en vertu d'un contrat de garantie générale dressé par les franchisés indépendants en faveur de la fiducie de financement indépendante. Le taux d'intérêt est variable et il n'y a aucune pénalité pour remboursement anticipé des prêts.

Comme il en est fait mention dans le rapport de gestion annuel et à la note 18 afférente aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2005, qui figurent dans le rapport annuel 2004 de la société, une importante banque canadienne a produit une lettre de crédit de soutien au profit d'une fiducie de financement indépendante qui équivaut à environ 10 % du montant total du capital des prêts en cours, en tout temps. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de crédit de soutien. Dans le cas où un franchisé indépendant ne respecte pas les modalités de son prêt, la fiducie de financement indépendante peut céder le prêt à la société et tirer des sommes sur cette lettre de crédit de soutien. Aucun montant n'a jamais été tiré sur la lettre de crédit de soutien.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR aux pages 12 et 13.

Le ratio de couverture des intérêts a baissé pour s'établir à 5,6 fois à la fin du deuxième trimestre de 2005 comparativement à 6,0 fois en 2004, en raison d'une charge de 63 millions de dollars attribuable aux charges de restructuration et autres charges. Le ratio de couverture des intérêts devrait s'améliorer au cours de l'exercice à un rythme correspondant à l'augmentation du bénéfice d'exploitation.

À la fin du deuxième trimestre de 2005, le rendement de l'actif total moyen sur une base annuelle¹⁾ a diminué, s'établissant à 13,5 % comparativement à 14,1 % pour la période correspondante de 2004 et à 14,1 % à la fin de l'exercice 2004. Le rendement des capitaux propres moyens sur une base annuelle à la fin du deuxième trimestre a baissé, se chiffrant à 18,0 % en comparaison de 19,2 % pour la période correspondante de 2004 et à 19,2 % à la fin de l'exercice 2004. Ces deux baisses sont attribuables aux charges de restructuration et autres charges constatées au cours du premier semestre de 2005.

Dividendes sur les actions ordinaires Comme l'a déclaré le Conseil d'administration de Loblaw, un dividende trimestriel de 21 cents par action ordinaire a été versé le 1^{er} juillet 2005. Le dividende trimestriel a augmenté d'environ 11 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

Capital-actions en circulation Le capital-actions en circulation de la société est composé d'actions ordinaires. Un nombre illimité d'actions ordinaires est autorisé et il y avait 274,3 millions d'actions ordinaires en circulation à la fin du trimestre. Au cours du premier trimestre, la société a émis 25 000 actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions. D'autres informations sur le capital-actions en circulation de la société figurent aux notes 10 et 11 afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés.

Situation de trésorerie et sources de financement

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation Au deuxième trimestre, les rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation se sont établies à 375 millions de dollars, contre 360 millions de dollars pour la période correspondante de 2004. Pour l'exercice à ce jour, les rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 165 millions de dollars comparativement à 154 millions de dollars en 2004.

Sur une base annuelle, les rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation devraient combler une grande partie des besoins de financement de Loblaw en 2005, notamment ses dépenses en immobilisations prévues d'environ 1,2 milliard de dollars. L'investissement dans le fonds de roulement hors caisse devrait diminuer et le bénéfice net avant la part des actionnaires sans contrôle et l'amortissement devrait augmenter pendant le reste de l'exercice.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement Au cours du deuxième trimestre, les sorties de fonds liées aux activités d'investissement ont atteint 98 millions de dollars, comparativement à 228 millions de dollars en 2004. Pour l'exercice à ce jour, les sorties de fonds liées aux activités d'investissement se sont élevées à 28 millions de dollars en comparaison de 373 millions de dollars en 2004. Au cours du deuxième trimestre de 2005, le produit tiré de la vente d'un portefeuille de prêts à long terme à recevoir d'une tierce partie a été inclus dans les sorties de fonds liées aux activités d'investissement comme décrit dans la rubrique traitant des « Opérations entre apparentés ». L'échéance plus courte du portefeuille de placements à court terme de la société a donné lieu au remplacement des placements à court terme par des espèces et quasi-espèces et à une variation des sorties de fonds liées aux activités d'investissement pour l'exercice à ce jour.

Au deuxième trimestre, les dépenses en immobilisations ont totalisé 215 millions de dollars (299 millions de dollars en 2004) et 436 millions de dollars (495 millions de dollars en 2004) pour l'exercice à ce jour, ce qui traduit l'engagement continu de Loblaw à maintenir et renouveler l'ensemble de ses actifs et à investir pour assurer sa croissance partout au Canada.

Au cours du deuxième trimestre, la Banque le Choix du Président (« la Banque PC »), filiale en propriété exclusive de la société, a titrisé 90 millions de dollars (72 millions de dollars en 2004) de sommes à recevoir sur cartes de crédit en vertu de son programme de titrisation et 100 millions de dollars (127 millions de dollars en 2004) pour l'exercice à ce jour. Il en a résulté une perte minime selon les hypothèses présentées à la note 6 afférente aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2005 compris dans le rapport annuel 2004 de la société.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR aux pages 12 et 13.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement Au cours du deuxième trimestre, les sorties de fonds liées aux activités de financement ont atteint 117 millions de dollars, comparativement à 74 millions de dollars en 2004. Pour l'exercice à ce jour, les rentrées de fonds liées aux activités de financement se sont chiffrées à 305 millions de dollars, en regard de 319 millions de dollars en 2004.

Pendant le premier trimestre, Loblaw a émis 300 millions de dollars de billets à moyen terme (« BMT »), portant intérêt à 5,90 % et échéant en 2036, conformément à son prospectus préalable de base de 2003, afin de refinancer les 100 millions de dollars de débentures de Provigo inc., portant intérêt à 6,35 %, arrivées à échéance au cours du quatrième trimestre de 2004, et ses 200 millions de dollars de BMT, portant intérêt à 6,95 %, arrivés à échéance pendant le premier trimestre de 2005. Pendant le deuxième trimestre de 2005, le prospectus préalable de base de 2003 de la société a expiré et un nouveau prospectus préalable de base visant l'émission jusqu'à concurrence de 1 milliard au total de BMT a été déposé. Les titres d'emprunt à long terme des EDDV émis et remboursés au cours du premier semestre de 2005 ont été minimes.

Au cours du premier trimestre, Loblaw a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») dans le but de racheter à la Bourse de Toronto jusqu'à 13 714 045 de ses actions ordinaires, ce qui représente environ 5 % des actions ordinaires en circulation, ou de conclure des instruments dérivés sur capitaux propres dans ce but. En vertu des règles et règlements de la Bourse de Toronto, Loblaw peut racheter ses actions aux cours du marché à la date du rachat. Aucune action ordinaire n'a été rachetée conformément au OPRCNA.

Questions fiscales Des vérifications ordinaires portant sur le versement de taxes à la consommation, notamment la taxe sur les produits et services, les taxes de vente provinciales et les taxes sur le tabac, effectuées par les autorités fiscales fédérales et provinciales, sont en cours. La société a reçu des avis de cotisations projetées à l'issue de certaines de ces vérifications, et elle collabore avec les autorités fiscales pour conclure un accord adéquat. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de connaître le montant des cotisations projetées.

Opérations entre apparentés Au cours du deuxième trimestre de 2005, Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale en propriété exclusive de la société, a vendu un portefeuille de prêts à long terme à recevoir d'une tierce partie à une filiale en propriété exclusive de George Weston limitée (« Weston »), actionnaire majoritaire de la société. À l'origine, les prêts de ce portefeuille ont été acquis auprès d'institutions financières tierces en 2001. Cette opération a été conclue par Glenhuron dans le cadre de la gestion continue de l'ensemble de son portefeuille de placements.

La contrepartie en espèces de 106 millions de dollars US est fondée sur la juste valeur marchande du portefeuille de prêts et équivaut approximativement à la valeur comptable. Un examen indépendant de l'analyse de l'évaluation a été obtenu par la société afin de s'assurer que la méthode utilisée par Glenhuron pour en arriver à la juste valeur marchande était raisonnable. La tranche à court terme de ce portefeuille de prêts, qui s'élève à 13 millions de dollars US, a été comprise dans les débiteurs et la tranche à long terme des prêts de 93 millions de dollars US a été comptabilisée dans les autres actifs.

Glenhuron a conclu une entente avec la filiale de Weston pour l'administration du portefeuille de prêts selon les conditions du marché.

Résultats d'exploitation trimestriels

Le tableau suivant résume les principales informations financières consolidées tirées des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de la société pour chacun des huit derniers trimestres. Ces informations ont été préparées conformément aux PCGR du Canada et sont présentées en dollars canadiens. Chacun des trimestres présentés comptait 12 semaines, à l'exception du troisième trimestre qui comptait 16 semaines pour chacun des exercices 2004 et 2003, et du quatrième trimestre de 2003 qui comptait 13 semaines en raison de l'exercice de 53 semaines en 2003.

Sommaire des résultats trimestriels ²⁾

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Deuxième trimestre		Premier trimestre		Quatrième trimestre		Troisième trimestre	
	2005	2004	2005	2004	2004	2003	2004	2003
Chiffre d'affaires	6 436 \$	6 069 \$	6 124 \$	5 677 \$	6 329 \$	6 373 \$	8 134 \$	7 673 \$
Bénéfice net	211 \$	197 \$	142 \$	176 \$	337 \$	294 \$	258 \$	218 \$
Bénéfice net par action ordinaire								
De base (en dollars)	0,77 \$	0,72 \$	0,52 \$	0,64 \$	1,23 \$	1,07 \$	0,94 \$	0,79 \$
Dilué (en dollars)	0,76 \$	0,71 \$	0,52 \$	0,64 \$	1,22 \$	1,06 \$	0,94 \$	0,79 \$

2) La mise en application de l'abrégié des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux 144, « Comptabilisation par un client (y compris un revendeur) de certaines contreparties reçues d'un fournisseur » (« CPN-144 »), de manière rétroactive et avec retraitement n'a pas eu d'incidence importante sur le bénéfice net trimestriel. Au cours du premier trimestre de 2005, la société a mis en application la NOC-15 de manière rétroactive et sans retraitement comme il en est fait mention à la rubrique « Nouvelles normes comptables » ci-après.

La croissance du chiffre d'affaires s'est poursuivie au cours du deuxième trimestre de 2005. La croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables pendant le trimestre en cours a été à peu près nulle. Le bénéfice net aux premier et deuxième trimestres de 2005 tient compte de l'incidence après impôts des charges de restructuration et autres charges comme il en a été fait mention précédemment. Au premier trimestre de 2005, la société a mis en application la NOC-15 de manière rétroactive sans retraitement, ce qui a donné lieu à une augmentation d'environ 1,4 % du chiffre d'affaires au deuxième trimestre et à 1,3 % pour l'exercice à ce jour sans incidence importante sur le bénéfice net.

Nouvelles normes comptables

Avec effet le 2 janvier 2005, la société a mis en application les normes comptables suivantes publiées par l'Institut des Comptables Agréés du Canada (« ICCA ») :

- La note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables », publiée par l'ICCA en juin 2003 et modifiée en septembre 2004 exige la consolidation de certaines entités sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de la majorité des droits de vote.

Aux termes de la NOC-15, s'entend d'une entité à détenteurs de droits variables soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV.

Aux termes de la NOC-15, une entité est le principal bénéficiaire d'une EDDV lorsqu'elle détient un droit variable qui l'amènera à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV et(ou) à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV.

Avant l'application de la NOC-15, la société consolidait toutes les entités sur lesquelles elle exerçait un contrôle par la détention de la majorité des droits de vote. Avec effet le 2 janvier 2005, la société a mis en application la NOC-15 de façon rétroactive et sans retraitement des exercices antérieurs; par conséquent, la société consolide les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle par la détention de la majorité des droits de vote ainsi que toutes les EDDV dont elle est le principal bénéficiaire.

Dans le cadre de la mise en application de la NOC-15, la société a déterminé les principales EDDV suivantes :

FRANCHISÉS INDÉPENDANTS La société conclut différents types de contrats de franchisage aux termes desquels le franchisé indépendant est généralement tenu d'acheter ses stocks auprès de la société et de verser certaines redevances en contrepartie des services fournis par la société et des droits d'utilisation de certaines marques de commerce et licences détenues par la société. De façon générale, les franchisés indépendants louent le terrain et le bâtiment auprès de la société et, s'ils sont admissibles, ils peuvent obtenir du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies

indépendantes mise sur pied afin qu'ils puissent acheter plus facilement la plupart de leurs stocks et de leurs immobilisations, principalement des agencements et du matériel. Ces fiducies sont administrées par une grande banque canadienne. Aux termes de certains contrats de franchisage, la société peut également louer du matériel aux franchisés indépendants. Les franchisés indépendants peuvent également obtenir du financement en contractant des marges de crédit d'exploitation auprès d'institutions financières traditionnelles ou en procédant à l'émission d'actions privilégiées ou de billets à payer à la société. La société surveille la situation financière de ses franchisés indépendants et constitue des provisions pour pertes ou moins-value estimatives à l'égard de ses débiteurs, de ses billets à recevoir ou de ses placements, le cas échéant. Dans le cadre de la mise en application de la NOC-15, la société a déterminé que 121 de ses franchisés indépendants réunissaient les caractéristiques d'une EDDV exigeant leur consolidation par la société conformément à la NOC-15.

ACCORD D'ENTREPOSAGE ET DE DISTRIBUTION La société a conclu un accord d'entreposage et de distribution avec une tierce entité aux termes duquel cette dernière doit fournir à la société des services de distribution et d'entreposage depuis une installation spécialisée. Antérieurement, les coûts d'exploitation de cette installation engagés par la tierce entité étaient constatés dans les états financiers consolidés de la société du fait des honoraires qu'elle versait aux termes de l'accord de prestation de services conclu avec cette tierce entité. La société ne détient aucune participation dans cette tierce entité; toutefois, compte tenu des modalités de l'accord conclu avec celle-ci, la société a déterminé que cette tierce entité réunissait les caractéristiques d'une EDDV et qu'elle devait donc la consolider.

Par conséquent, la société a inclus les résultats de ces franchisés indépendants et de cette tierce entité qui lui fournit des services de distribution et d'entreposage dans ses états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés avec effet le 2 janvier 2005.

Le tableau qui suit donne le détail des montants qui ont été comptabilisés au moment de la mise en application de la nouvelle norme ainsi que son incidence sur le bilan d'ouverture consolidé au 2 janvier 2005. Ce tableau reflète également l'incidence des franchisés indépendants et du tiers fournisseur de services d'entreposage et de distribution, comme suit :

Bilan consolidé condensé au 2 janvier 2005

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Bilan consolidé au 2 janvier 2005 compte non tenu de l'incidence de la NOC-15	Incidence de la mise en application de la NOC-15	Bilan consolidé au 2 janvier 2005 compte tenu de l'incidence de la NOC-15
Espèces et quasi-espèces	549 \$	20 \$	569 \$
Placements à court terme	275		275
Débiteurs	665	(73)	592
Stocks	1 821	78	1 899
Autres actifs à court terme	141	4	145
Total de l'actif à court terme	3 451	29	3 480
Immobilisations	7 113	136	7 249
Écarts d'acquisition	1 621	3	1 624
Autres actifs	861	(51)	810
Total de l'actif	13 046 \$	117 \$	13 163 \$
Total du passif à court terme	3 213 \$	48 \$	3 261 \$
Dette à long terme	3 935	96	4 031
Autres passifs	484	(8)	476
Part des actionnaires sans contrôle		10	10
Total du passif	7 632	146	7 778
Capital-actions ordinaire	1 192		1 192
Bénéfices non répartis	4 222	(29)	4 193
Total du passif et des capitaux propres	13 046 \$	117 \$	13 163 \$

L'incidence de la NOC-15 sur le bilan d'ouverture consolidé est expliquée de façon plus détaillée ci-après :

- Comptabilisation d'une charge unique, après impôts, de 29 millions de dollars (déduction faite des impôts sur les bénéfices de 12 millions de dollars) au moment de la mise en application de la norme. Cette charge découle principalement du report de la constatation de la marge bénéficiaire non réalisée jusqu'au moment de la vente des stocks connexes des franchisés indépendants à leurs clients, de l'excédent des pertes cumulées sur la provision pour créances douteuses constatée antérieurement par la société et de la contrepassation des redevances de franchisage initiales qui étaient à l'origine constatées au moment de la vente de franchises à des tiers.
- Élimination des sommes à recevoir des franchisés indépendants et des placements en actions privilégiées des franchisés indépendants au moment de la consolidation; comptabilisation des espèces et quasi-espèces, des stocks et des immobilisations financés au moyen de la dette à long terme (dont une tranche vient à échéance à moins de un an).
- Augmentation des immobilisations et du total du passif à court terme relativement à l'entité d'entreposage et de distribution.
- Constatation d'un montant au titre de la part des actionnaires sans contrôle représentant les capitaux propres des actionnaires ordinaires dans les EDDV en cause.

L'incidence de la consolidation de ces EDDV sur le bilan consolidé au 18 juin 2005 n'a pas différé de façon marquée de l'incidence sur le bilan d'ouverture consolidé présenté ci-dessus. L'incidence sur l'état consolidé des résultats pour les 24 semaines terminées le 18 juin 2005 porte surtout sur une augmentation du chiffre d'affaires, telle qu'elle a été quantifiée dans le tableau figurant à la page 3 et intitulé « *Chiffre d'affaires et croissance du chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV* ». L'incidence sur le bénéfice net au deuxième trimestre et pendant la première partie de 2005 a été négligeable.

La consolidation de ces EDDV par la société n'entraîne aucune modification du risque d'ordre fiscal, du risque juridique ni du risque de crédit auxquels elle est exposée, ni ne fait en sorte que la société doive s'acquitter des obligations des tierces parties.

FIDUCIE INDÉPENDANTE La société a également déterminé qu'elle détenait des droits variables, par voie d'une lettre crédit de soutien, dans une fiducie indépendante à laquelle elle a recours pour la titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit de la Banque PC. Dans le cadre de ces opérations de titrisation, la Banque PC vend une partie de ces sommes à recevoir sur cartes de crédit à la fiducie indépendante en contrepartie d'une somme d'argent. Bien que cette fiducie indépendante ait été désignée comme étant une EDDV, il a été déterminé que la société n'en était pas le principal bénéficiaire et que, par conséquent, la société n'était pas tenue de la consolider. Le risque maximal de perte auquel la société est exposée du fait de sa participation dans cette fiducie indépendante est présenté dans la rubrique arrangements hors bilan dans le rapport de gestion annuel et dans les notes 6 et 18 afférentes aux états financiers consolidés de l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2005 qui figurent dans le rapport annuel 2004 de la société.

- L'abrégé des délibérations CPN-150, intitulé « *Comment déterminer si un accord est assorti d'un contrat de location* » (« CPN-150 »), traite des accords prévoyant une opération ou une série d'opérations liées, qui ne revêtent pas la forme juridique d'un contrat de location mais confère le droit d'utiliser un actif corporel en contrepartie d'un paiement ou d'une série de paiements. Le CPN-150 fournit des indications permettant de déterminer si de tels accords constituent des contrats de location entrant dans le champ d'application du chapitre 3065, « Contrats de location », du Manuel de l'ICCA et ils doivent être comptabilisés en conséquence. Pour faire cette détermination, il faut établir si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'actifs corporels déterminés et si l'accord confère le droit d'utiliser des actifs corporels. Cette détermination devrait avoir lieu à la date d'entrée en vigueur de l'accord et ne doit faire l'objet d'un réexamen que si certaines conditions sont réunies. Le CPN-150 s'applique aux accords conclus ou modifiés à partir du début du premier trimestre de 2005 et son application n'a eu aucune incidence au cours des deux premiers trimestres de 2005. La société continuera de surveiller si la portée du CPN-150 s'applique aux opérations effectuées par la société.
- Le chapitre 3500, « *Résultat par action* », dont la mise en application était d'abord prévue pour le premier trimestre de 2005, devrait maintenant être mis en application au cours du troisième trimestre de 2005.

Perspectives

Pour le reste de 2005, Loblaw franchira plusieurs nouvelles étapes cruciales. Un nouvel immeuble de bureaux situé à Brampton, en Ontario, qui sera inauguré au cours du troisième trimestre, abritera son siège social et permettra de réunir sous le même toit plusieurs services d'administration et d'exploitation en provenance de tout le sud de l'Ontario. Les réorganisations internes touchant les groupes de la mise en marché, de l'approvisionnement et de l'exploitation seront terminées, y compris le transfert des activités de la marchandise générale de Calgary, en Alberta, au nouvel immeuble de bureaux. De même, la mise sur pied d'un réseau d'approvisionnement plus efficace et économique pour l'avenir va bon train. Les modifications entreprises par la société sont conformes à sa stratégie à long terme; en revanche, elles peuvent freiner l'augmentation de la marge d'exploitation de l'exercice. Le contrôle des coûts d'exploitation et d'administration demeure une priorité et les marges d'exploitation devraient s'améliorer une fois ces initiatives terminées. Loblaw continue d'appliquer ses stratégies bien établies en investissant de façon appropriée afin d'assurer sa croissance à long terme. Pour le reste de l'exercice, elle prévoit la poursuite d'une croissance du chiffre d'affaires conformément aux tendances courantes de l'exercice à ce jour et une solide croissance du bénéfice net, malgré quelques fluctuations au cours du trimestre à la suite de la mise en application de ces mesures de restructuration.

Information supplémentaire

L'information financière supplémentaire, y compris la notice annuelle de la société, ont été déposées par voie électronique par le biais du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et sont accessibles en ligne à l'adresse www.sedar.com.

Mesures financières non conformes aux PCGR

La société présente ses résultats financiers selon les PCGR du Canada. Toutefois, la société a inclus certaines mesures financières et ratios non conformes aux PCGR qui, à son avis, fournissent de l'information utile à la direction et aux lecteurs du présent rapport trimestriel pour mesurer le rendement financier et la situation financière de la société. Ces mesures n'ont pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et, par conséquent, ne peuvent être comparées à des mesures portant le même nom et présentées par d'autres sociétés cotées en bourse. Elles ne devraient pas non plus être interprétées comme des mesures remplaçant d'autres mesures financières déterminées conformément aux PCGR du Canada.

Chiffre d'affaires et croissance du chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV Ces mesures financières ne tiennent pas compte de l'incidence de la hausse du chiffre d'affaires attribuable à la consolidation des franchisés indépendants par la société à la suite de la mise en application de manière rétroactive et sans retraitement de la NOC-15 le 2 janvier 2005. Ce chiffre d'affaires n'est pas pris en compte étant donné qu'il touche la comparabilité des résultats financiers et pourrait fausser l'analyse des tendances. Le tableau « *Chiffre d'affaires et croissance du chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV* » figurant à la page 3 rapproche les mesures financières et les mesures financières conformes aux PCGR du Canada.

Bénéfice d'exploitation avant les charges de restructuration et autres charges La société estime que le bénéfice d'exploitation avant les charges de restructuration et autres charges est utile pour évaluer le rendement de ses activités en cours sans les répercussions des charges de restructuration et autres charges. La société n'a pas tenu compte de ces postes étant donné qu'ils touchent la comparabilité de ses résultats financiers et pourraient fausser l'analyse des tendances. Des charges de restructuration et autres charges supplémentaires seront constatées dès que les réorganisations du réseau d'approvisionnement, des groupes de la mise en marché, de l'approvisionnement et de l'exploitation de la société seront terminées et que les critères pertinents auront été satisfaits. Le tableau ci-dessous rapproche le bénéfice d'exploitation avant les charges de restructuration et autres charges et les mesures conformes aux PCGR du Canada présentées dans les états consolidés des résultats intermédiaires non vérifiés pour les périodes terminées le 18 juin 2005 et le 19 juin 2004, respectivement :

(en millions de dollars)	2005 (12 semaines)	2004 (12 semaines)	2005 (24 semaines)	2004 (24 semaines)
Bénéfice d'exploitation	369 \$	361 \$	628 \$	667 \$
Charges de restructuration et autres charges	8		63	
Bénéfice d'exploitation avant les charges de restructuration et autres charges	377 \$	361 \$	691 \$	667 \$

BAIIA avant les charges de restructuration et autres charges La société estime que le BAIIA avant les charges de restructuration et autres charges est un indicateur utile de la performance opérationnelle de ses activités en cours et de sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses en immobilisations. La société n'a pas tenu compte des charges de restructuration et autres charges étant donné qu'elles touchent la comparabilité de ses résultats financiers et pourraient fausser l'analyse des tendances. Des charges de restructuration et autres charges supplémentaires seront constatées dès que les réorganisations du réseau d'approvisionnement, des groupes de la mise en marché, de l'approvisionnement et de l'exploitation de la société seront terminées et que les critères pertinents auront été satisfaits. Le tableau ci-dessous rapproche le BAIIA avant les charges de restructuration et autres charges et les mesures conformes aux PCGR du Canada présentées dans les états consolidés des résultats intermédiaires non vérifiés pour les périodes terminées le 18 juin 2005 et le 19 juin 2004, respectivement :

(en millions de dollars)	2005 (12 semaines)	2004 (12 semaines)	2005 (24 semaines)	2004 (24 semaines)
Bénéfice d'exploitation	369 \$	361 \$	628 \$	667 \$
Amortissement	126	107	246	210
BAIIA	495	468	874	877
Charges de restructuration et autres charges	8		63	
BAIIA avant les charges de restructuration et autres charges	503 \$	468 \$	937 \$	877 \$

Dette nette La société calcule sa dette nette comme étant la somme de sa dette à long terme et de sa dette à court terme moins les espèces, les quasi-espèces et les placements à court terme et elle croit que cette mesure est utile pour évaluer son levier financier. Le tableau ci-dessous rapproche la dette nette utilisée pour le ratio de la dette nette sur les capitaux propres et les mesures conformes aux PCGR du Canada présentées dans les bilans consolidés intermédiaires non vérifiés au 18 juin 2005 et au 19 juin 2004, respectivement :

(en millions de dollars)	2005	2004
Dette bancaire	84 \$	25 \$
Effets commerciaux	715	825
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	156	307
Dette à long terme	4 197	3 954
Moins : les espèces et quasi-espèces	1 034	758
les placements à court terme	4	325
Dette nette	4 114 \$	4 028 \$

Total de l'actif La société utilise le ratio du rendement sur l'actif total moyen pour évaluer le rendement des actifs d'exploitation et, par conséquent, ne tient pas compte des espèces, des quasi-espèces et des placements à court terme dans le total de l'actif utilisé dans ce ratio. La société estime que ce résultat constitue une mesure plus précise du rendement de ses actifs d'exploitation. Le tableau ci-dessous rapproche le total de l'actif utilisé pour mesurer le rendement de son actif total moyen et les mesures conformes aux PCGR du Canada présentées dans les bilans consolidés intermédiaires non vérifiés au 18 juin 2005 et au 19 juin 2004, respectivement :

(en millions de dollars)	2005	2004 retraités 3)
Total de l'actif	13 452 \$	12 563 \$
Moins : les espèces et quasi-espèces	1 034	758
les placements à court terme	4	325
Total de l'actif	12 414 \$	11 480 \$

- 3) Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours et ont été retraités à la suite de la mise en application des directives du CPN-144, au cours du troisième trimestre de 2004, comme il en est fait mention à la note 1 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés.

États consolidés des résultats

(non vérifiés)

Pour les périodes terminées le 18 juin 2005 et le 19 juin 2004 (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2005 (12 semaines)	2004 (12 semaines)	2005 (24 semaines)	2004 (24 semaines)
Chiffre d'affaires	6 436 \$	6 069 \$	12 560 \$	11 746 \$
Charges d'exploitation				
Coût des marchandises vendues,				
frais de vente et d'administration	5 933	5 601	11 623	10 869
Amortissement	126	107	246	210
Charges de restructuration et autres charges (note 2)	8		63	
	6 067	5 708	11 932	11 079
Bénéfice d'exploitation	369	361	628	667
Intérêts débiteurs (note 3)	58	58	113	112
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	311	303	515	555
Impôts sur les bénéfices (note 4)	102	106	163	182
Bénéfice net avant la part des actionnaires sans contrôle	209	197	352	373
Part des actionnaires sans contrôle	(2)		(1)	
Bénéfice net	211 \$	197 \$	353 \$	373 \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 5)				
De base	0,77 \$	0,72 \$	1,29 \$	1,36 \$
Dilué	0,76 \$	0,71 \$	1,28 \$	1,35 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés.

États consolidés des bénéfices non répartis

(non vérifiés)

Pour les périodes terminées le 18 juin 2005 et le 19 juin 2004 (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2005 (24 semaines)	2004 (24 semaines)
Bénéfices non répartis au début de la période		
présentés antérieurement	4 222 \$	3 534 \$
Incidence de l'application de nouvelles normes comptables (note 1)	(29)	(38)
Bénéfices non répartis au début de la période (retraités)	4 193	3 496
Bénéfice net	353	373
Prime au rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation		(33)
Dividendes déclarés par action ordinaire – 42 ¢ (38 ¢ en 2004)	(115)	(105)
Bénéfices non répartis à la fin de la période	4 431 \$	3 731 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés.

Bilans consolidés

Au 18 juin 2005 et au 1^{er} janvier 2005
(en millions de dollars)

	2005 (non vérifiés)	2004
Actif		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	1 034 \$	549 \$
Placements à court terme	4	275
Débiteurs (note 6)	573	665
Stocks	1 903	1 821
Impôts sur les bénéfices	7	
Impôts futurs	106	109
Frais payés d'avance et autres actifs	61	32
Total de l'actif à court terme	3 688	3 451
Immobilisations	7 414	7 113
Écarts d'acquisition (note 7)	1 627	1 621
Autres actifs (note 12)	723	861
Total de l'actif	13 452 \$	13 046 \$
Passif		
Passif à court terme		
Dette bancaire	84 \$	28 \$
Effets commerciaux	715	473
Créditeurs et charges à payer	2 175	2 387
Impôts sur les bénéfices		109
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 9)	156	216
Total du passif à court terme	3 130	3 213
Dette à long terme (note 9)	4 197	3 935
Impôts futurs	225	212
Autres passifs	269	272
Part des actionnaires sans contrôle	6	
Total du passif	7 827	7 632
Capitaux propres		
Capital-actions ordinaire (notes 10 et 11)	1 194	1 192
Bénéfices non répartis	4 431	4 222
Total des capitaux propres	5 625	5 414
Total du passif et des capitaux propres	13 452 \$	13 046 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés.

États consolidés des flux de trésorerie

(non vérifiés)

Page 16
Les Compagnies Loblaw limitée
Rapport du deuxième trimestre 2005

Pour les périodes terminées le 18 juin 2005 et le 19 juin 2004
(en millions de dollars)

	2005 (12 semaines)	2004 (12 semaines)	2005 (24 semaines)	2004 (24 semaines)
Activités d'exploitation				
Bénéfice net avant la part des actionnaires				
sans contrôle	209 \$	197 \$	352 \$	373 \$
Amortissement	126	107	246	210
Charges de restructuration et autres charges (note 2)	8		63	
Impôts futurs	41	5	26	23
Variation du fonds de roulement hors caisse	(2)	39	(519)	(487)
Autre	(7)	12	(3)	35
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	375	360	165	154
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations	(215)	(299)	(436)	(495)
Placements à court terme		76	271	71
Produit tiré de la vente d'immobilisations	28	18	44	26
Sommes à recevoir sur cartes				
de crédit, après titrisation (note 6)	2	(5)	54	55
Placements dans des franchises et				
autres sommes à recevoir	109	(6)	85	(5)
Autre	(22)	(12)	(46)	(25)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(98)	(228)	(28)	(373)
Activités de financement				
Dettes bancaires	29	25	37	(13)
Effets commerciaux	(84)	(20)	242	222
Dettes à long terme				
— émise (note 9)	4		308	200
— remboursée	(8)		(223)	(1)
Capital-actions ordinaire				
— émis (notes 10 et 11)			1	
— racheté		(27)		(35)
Dividendes	(58)	(52)	(58)	(52)
Autre			(2)	(2)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(117)	(74)	305	319
Incidence des variations des taux de change sur				
les espèces et quasi-espèces	12	31	23	40
Incidence initiale des entités à débiteurs				
de droits variables			20	
Variation des espèces et quasi-espèces	172	89	485	140
Espèces et quasi-espèces au début de la période	862	669	549	618
Espèces et quasi-espèces à la fin de la période	1 034 \$	758 \$	1 034 \$	758 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés

Note 1. Mode de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. La préparation des données financières repose sur des conventions et des méthodes comptables qui concordent avec celles qui ont été employées dans la préparation des états financiers consolidés annuels vérifiés pour l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2005, à l'exception de ce qui est indiqué ci-après. Conformément aux PCGR du Canada, des informations additionnelles sont requises dans les états financiers annuels de sorte que ces états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés devraient être lus à la lumière des états financiers consolidés annuels vérifiés et des notes y afférentes figurant dans le rapport annuel 2004 de Les Compagnies Loblaw limitée.

Entités à détenteurs de droits variables Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Les Compagnies Loblaw limitée et de ceux de ses filiales (collectivement, la « société » ou « Loblaw »). La société détient une participation de 100 % dans le capital-actions avec droit de vote de ses filiales. Avec effet le 2 janvier 2005, la société doit, conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables », (« NOC-15 ») publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »), consolider certaines entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de la majorité des droits de vote.

Aux termes de la NOC-15, s'entend d'une entité à détenteurs de droits variables soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV et considère qu'une entité est le principal bénéficiaire d'une EDDV si elle détient un droit variable qui l'amènera à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV et(ou) à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV.

Avec effet le 2 janvier 2005, la société a appliqué la NOC-15 avec effet rétroactif et sans retraitement des périodes antérieures et, par conséquent, la société consolide les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle par la détention de la majorité des droits de vote ainsi que toutes les EDDV dont elle est le principal bénéficiaire.

Dans le cadre de la mise en application de la NOC-15, la société a déterminé les principales EDDV suivantes :

FRANCHISÉS INDÉPENDANTS La société conclut différents types de contrats de franchisage aux termes desquels le franchisé indépendant est généralement tenu d'acheter ses stocks auprès de la société et de verser certaines redevances en contrepartie des services fournis par la société et des droits d'utilisation de certaines marques de commerce et licences détenues par la société. De façon générale, les franchisés indépendants louent le terrain et le bâtiment auprès de la société et, s'ils sont admissibles, ils peuvent obtenir du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes mise sur pied afin qu'ils puissent acheter plus facilement la plupart de leurs stocks et de leurs immobilisations, principalement des agencements et du matériel. Ces fiducies sont administrées par une grande banque canadienne. Aux termes de certains contrats de franchisage, la société peut également louer du matériel aux franchisés indépendants. Les franchisés indépendants peuvent également obtenir du financement en contractant des marges de crédit d'exploitation auprès d'institutions financières traditionnelles ou en procédant à l'émission d'actions privilégiées ou de billets à payer à la société. La société surveille la situation financière de ses franchisés indépendants et constitue des provisions pour pertes ou moins-value estimatives à l'égard de ses débiteurs, de ses billets à recevoir ou de ses placements, le cas échéant. Dans le cadre de la mise en application de la NOC-15, la société a déterminé que 121 de ses franchisés indépendants réunissaient les caractéristiques d'une EDDV exigeant leur consolidation par la société conformément à la NOC-15.

ACCORD D'ENTREPOSAGE ET DE DISTRIBUTION La société a conclu un accord d'entreposage et de distribution avec une tierce entité aux termes duquel cette dernière doit fournir à la société des services de distribution et d'entreposage depuis une installation spécialisée. Antérieurement, les coûts d'exploitation de cette installation engagés par la tierce entité étaient constatés dans les états financiers consolidés de la société du fait des honoraires qu'elle versait aux termes de l'accord de prestation de services conclu avec la tierce entité. La société ne détient aucune participation dans cette tierce entité; toutefois, compte tenu des modalités de l'accord conclu avec celle-ci, la société a déterminé que cette tierce entité réunissait les caractéristiques d'une EDDV et qu'elle devait donc la consolider.

Par conséquent, la société a inclus les résultats de ces franchisés indépendants et de la tierce entité qui lui fournit des services de distribution et d'entreposage dans ses états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés avec effet le 2 janvier 2005.

Le tableau qui suit donne le détail des montants qui ont été comptabilisés au moment de la mise en application de la nouvelle norme ainsi que son incidence sur le bilan d'ouverture consolidé au 2 janvier 2005. Ce tableau reflète également l'incidence des franchisés indépendants et du tiers fournisseur de services d'entreposage et de distribution, comme suit :

Bilan consolidé condensé au 2 janvier 2005

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Bilan consolidé au 2 janvier 2005 compte non tenu de l'incidence de la NOC-15	Incidence de la mise en application de la NOC-15	Bilan consolidé au 2 janvier 2005 compte tenu de l'incidence de la NOC-15
Espèces et quasi-espèces	549 \$	20 \$	569 \$
Placements à court terme	275		275
Débiteurs	665	(73)	592
Stocks	1 821	78	1 899
Autres actifs à court terme	141	4	145
Total de l'actif à court terme	3 451	29	3 480
Immobilisations	7 113	136	7 249
Écarts d'acquisition	1 621	3	1 624
Autres actifs	861	(51)	810
Total de l'actif	13 046 \$	117 \$	13 163 \$
Total du passif à court terme	3 213 \$	48 \$	3 261 \$
Dette à long terme	3 935	96	4 031
Autres passifs	484	(8)	476
Part des actionnaires sans contrôle		10	10
Total du passif	7 632	146	7 778
Capital-actions ordinaire	1 192		1 192
Bénéfices non répartis	4 222	(29)	4 193
Total du passif et des capitaux propres	13 046 \$	117 \$	13 163 \$

L'incidence de la NOC-15 sur le bilan d'ouverture consolidé est expliquée de façon plus détaillée ci-après :

- Comptabilisation d'une charge unique, après impôts, de 29 millions de dollars (déduction faite des impôts sur les bénéfices de 12 millions de dollars) au moment de la mise en application de la norme. Cette charge découle principalement du report de la constatation de la marge bénéficiaire non réalisée jusqu'au moment de la vente des stocks connexes des franchisés indépendants à leurs clients, de l'excédent des pertes cumulées sur la provision pour créances

douteuses constatée antérieurement par la société et de la contrepassation des redevances de franchisage initiales qui étaient à l'origine constatées au moment de la vente de franchises à des tiers.

- Élimination des sommes à recevoir des franchisés indépendants et des placements en actions privilégiées des franchisés indépendants au moment de la consolidation; comptabilisation des espèces et quasi-espèces, des stocks et des immobilisations financés au moyen de la dette à long terme (dont une tranche vient à échéance à moins de un an).
- Augmentation des immobilisations et du total du passif à court terme relativement à l'entité d'entreposage et de distribution.
- Constatation d'un montant au titre de la part des actionnaires sans contrôle représentant les capitaux propres des actionnaires ordinaires dans les EDDV en cause.

L'incidence de la consolidation de ces EDDV sur le bilan consolidé au 18 juin 2005 n'a pas différé de façon marquée de l'incidence sur le bilan d'ouverture consolidé présenté ci-dessus. L'incidence sur l'état consolidé des résultats porte surtout sur une augmentation de 1,4 % du chiffre d'affaires au cours du deuxième trimestre de 2005 et de 1,3 % pour le premier semestre de 2005. L'incidence sur le bénéfice net du deuxième trimestre et du premier semestre de 2005 a été négligeable.

La consolidation de ces EDDV par la société n'entraîne aucune modification du risque d'ordre fiscal, du risque juridique ni du risque de crédit auxquels elle est exposée, ni ne fait en sorte que la société doive s'acquitter des obligations des tierces parties.

FIDUCIE INDÉPENDANTE La société a également déterminé qu'elle détenait des droits variables, par voie d'une lettre crédit de soutien, dans une fiducie indépendante à laquelle elle a recours pour la titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), filiale en propriété exclusive de la société. Dans le cadre de ces opérations de titrisation, la Banque PC vend une partie de ces sommes à recevoir sur cartes de crédit à la fiducie indépendante en contrepartie d'une somme d'argent. Bien que cette fiducie indépendante ait été désignée comme étant une EDDV, il a été déterminé que la société n'en était pas le principal bénéficiaire et que, par conséquent, la société n'était pas tenue de la consolider. Le risque maximal de perte auquel la société est exposée du fait de sa participation dans cette fiducie indépendante est présenté dans les notes 6 et 18 afférentes aux états financiers consolidés annuels vérifiés de l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2005.

Estimations et hypothèses L'établissement des états financiers conformément aux PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience passée, les connaissances optimales que la direction possède des événements et de la conjoncture en cours et sur les activités que la société pourrait entreprendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Certaines estimations, comme celles relatives à l'évaluation des stocks, aux écarts d'acquisition, aux impôts sur les bénéfices et aux avantages sociaux futurs, dépendent de jugements subjectifs ou complexes sur des questions pouvant être incertaines et les changements dans ces estimations pourraient toucher de manière substantielle les états financiers consolidés.

Information correspondante de l'exercice précédent Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour la période en cours et ont été retraités en raison de l'application de l'abrégié des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux 144, « Comptabilisation par un client (y compris un revendeur) de certaines contreparties reçues d'un fournisseur » (« CPN-144 »). Comme il en est fait mention à

la note 1 afférente aux états financiers consolidés annuels vérifiés, dès la mise en application de manière rétroactive et avec retraitement des directives du CPN-144 au cours du troisième trimestre de 2004, la société a constaté une baisse des bénéfices non répartis d'ouverture de l'exercice 2003 de 38 millions de dollars (déduction faite d'impôts sur les bénéfices futurs à recouvrer de 11 millions de dollars), une diminution des stocks de 32 millions de dollars et une augmentation des créiteurs et charges à payer de 17 millions de dollars. L'incidence sur le bénéfice net trimestriel de l'exercice précédent a été négligeable.

Note 2. Charges de restructuration et autres charges

Au cours du premier trimestre de 2005, après une analyse poussée de son réseau d'approvisionnement, la direction de la société en a approuvé un vaste plan de restructuration à l'échelle nationale. Ce plan devrait permettre de minimiser les coûts d'exploitation futurs, de faciliter l'acheminement des produits, d'offrir de meilleurs services aux magasins et de permettre davantage à la société d'atteindre les niveaux d'efficience de l'exploitation escomptés. Ce plan comporte la fermeture de six centres de distribution et le transfert de certaines activités vers les nouveaux centres de distribution. Le transfert des activités de distribution de la marchandise générale vers une nouvelle installation exploitée par un tiers à Pickering, en Ontario, va bon train et devrait être terminé au cours du troisième trimestre de 2005. De plus, un nouveau centre de distribution destiné à la distribution alimentaire devrait ouvrir au cours du deuxième trimestre de 2007 à Ajax, en Ontario. De telles mesures devraient toucher environ 1 400 postes dans le réseau d'approvisionnement. Le plan de restructuration doit en principe être terminé d'ici le troisième trimestre de 2007 et le total des coûts y afférents est évalué à environ 90 millions de dollars. De cette somme, environ 57 millions de dollars ont trait aux prestations de cessation d'emploi des employés, qui comprennent des prestations de départ et des coûts supplémentaires au titre de régimes de retraite liés à la mise à pied d'employés, 13 millions de dollars imputables à la dépréciation d'immobilisations et à l'amortissement accéléré des actifs inhérents à la restructuration et 20 millions de dollars consacrés à la fermeture des installations et d'autres coûts directement attribuables au plan de restructuration. Au cours du deuxième trimestre de 2005, la société a comptabilisé des coûts de restructuration supplémentaires de 3 millions de dollars conformément à ce plan. La charge de 54 millions de dollars pour l'exercice à ce jour comprend 47 millions de dollars en prestations de cessation d'emploi versées à des employés à la suite de l'annonce de départs anticipés involontaires et 7 millions de dollars se rapportant à d'autres coûts directement liés à ces mesures comme il est indiqué au tableau ci-après.

De plus, la société s'active aux derniers préparatifs visant le regroupement de plusieurs services d'administration et d'exploitation en provenance de tout le sud de l'Ontario au sein d'un nouvel immeuble de bureaux à Brampton, en Ontario, la réorganisation des groupes de la mise en marché, de l'approvisionnement et de l'exploitation, y compris le transfert des activités de la marchandise générale de Calgary, en Alberta, au nouvel édifice. Par conséquent, des coûts estimatifs totaux de 25 millions de dollars seront engagés pour la mutation d'employés et le versement de prestations de départ, dont la majorité était volontaire. Les charges constatées au deuxième trimestre de 2005 s'élèvent à 5 millions de dollars. Les charges de 9 millions de dollars pour l'exercice à ce jour comprennent les 5 millions de dollars versés pour des prestations de cessation d'emploi liées aux départs volontaires, des coûts d'aide au remplacement des employés et d'autres coûts de 4 millions de dollars directement liés à ces activités décrites dans le tableau qui suit. La société prévoit terminer l'ensemble de la restructuration d'ici le troisième trimestre du présent exercice.

Le tableau qui suit résume les coûts constatés au cours du premier semestre de 2005 de même que le passif net correspondant au 18 juin 2005 :

(en millions de dollars)	Prestations de cessation d'emploi	Coûts de fermeture des installations et autres coûts	Total du Passif Net	Dépréciation d'immobilisations et amortissement accélééré	Total
Coûts constatés en 2005	52 \$	5 \$	57 \$	6 \$	63 \$
Palements au comptant	(2)	(5)	(7)	-	(7)
Passif net au 18 juin 2005	50 \$	- \$	50 \$	6 \$	56 \$

Note 3. Intérêts débiteurs

(en millions de dollars)	2005 (12 semaines)	2004 (12 semaines)	2005 (24 semaines)	2004 (24 semaines)
Intérêts sur la dette à long terme	69 \$	68 \$	134 \$	134 \$
Intérêts sur les instruments financiers dérivés	(3)	(6)	(7)	(14)
Intérêts nets à court terme	(3)	1	(4)	2
Montant capitalisé au titre des immobilisations	(5)	(5)	(10)	(10)
Intérêts débiteurs	58 \$	58 \$	113 \$	112 \$

Les intérêts nets versés au deuxième trimestre s'élèvent à 76 millions de dollars (86 millions de dollars en 2004) et à 133 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (131 millions de dollars en 2004).

Note 4. Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices nets versés au deuxième trimestre s'élèvent à 105 millions de dollars (82 millions de dollars en 2004) et à 248 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (214 millions de dollars).

Note 5. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

	2005 (12 semaines)	2004 (12 semaines)	2005 (24 semaines)	2004 (24 semaines)
Bénéfice net (en millions de dollars)	211 \$	197 \$	353 \$	373 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	274,3	274,4	274,3	274,6
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions (en millions)	1,1	1,4	1,2	1,5
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	275,4	275,8	275,5	276,1
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	0,77 \$	0,72 \$	1,29 \$	1,36 \$
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions par action ordinaire	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	0,76 \$	0,71 \$	1,28 \$	1,35 \$

Note 6. Sommes à recevoir sur cartes de crédit

Au deuxième trimestre, la Banque le Choix du Président, filiale en propriété exclusive de la société, a titrisé 90 millions de dollars (72 millions de dollars en 2004) de sommes à recevoir sur cartes de crédit en vertu de son programme de titrisation et 100 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (127 millions de dollars en 2004). Il en a résulté une perte nette minime (gain en 2004).

(en millions de dollars)	2005 (au 18 juin 2005)	2004 (au 1 ^{er} janvier 2005)
Sommes à recevoir sur cartes de crédit	1 014 \$	968 \$
Montrant titrisé	(885)	(785)
Sommes nettes à recevoir sur cartes de crédit	129 \$	183 \$

Note 7. Écarts d'acquisition

Dans le cours normal de ses activités, la société peut, à l'occasion, faire l'acquisition de magasins franchisés indépendants et les convertir en magasins détenus par la société. Au cours des deux premiers trimestres de 2005, la société a acquis 4 magasins franchisés indépendants. Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, les résultats des entreprises acquises ayant été inclus dans les états financiers consolidés de la société à la date d'acquisition. La juste valeur des actifs nets acquis comprend un montant nominal d'immobilisations et d'autres actifs, principalement des stocks de 2 millions de dollars et des écarts d'acquisition de 2 millions de dollars, pour une contrepartie en espèces de 3 millions de dollars, déduction faite d'une somme de 1 million de dollars à recevoir des magasins franchisés.

Conformément aux exigences de la NOC-15, les écarts d'acquisition de 4 millions de dollars des franchisés indépendants sont compris dans le bilan consolidé au 18 juin 2005.

Note 8. Avantages sociaux futurs

Le coût net total au titre des prestations de retraite de la société comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation s'élève à 25 millions de dollars (22 millions de dollars en 2004) pour le deuxième trimestre et à 47 millions de dollars (44 millions de dollars en 2004) pour l'exercice à ce jour. Le coût net total au titre des prestations de retraite comprend les coûts au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes, des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes de retraite interentreprises de la société.

Note 9. Dette à long terme

Au cours du premier trimestre, la société a émis 300 millions de dollars de billets à moyen terme (« BMT »), portant intérêt à 5,90 % et échéant en 2036 et les 200 millions de dollars de BMT, portant intérêt à 6,95 %, sont arrivés à échéance et ont été remboursés.

Conformément aux exigences de la NOC-15, le bilan consolidé au 18 juin 2005 comprend les prêts exigibles de 117 millions de dollars (dont 25 millions de dollars sont exigibles d'ici un an) des EDDV consolidées par la société. Les prêts exigibles représentent un financement obtenu par des franchisés indépendants admissibles par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes qui leur consent des prêts afin qu'ils puissent acheter plus facilement la majeure partie des stocks et des immobilisations, principalement du matériel et des agencements. La fiducie de financement indépendante faisant partie de la structure finance ses activités par l'émission de billets à court terme adossés à des créances à des bailleurs de fonds tiers. Les prêts exigibles, d'une durée moyenne de sept ans jusqu'à l'échéance, sont dus et exigibles sur demande selon certaines circonstances préétablies et sont garantis en vertu d'un contrat de garantie générale dressé par les franchisés indépendants en faveur de la fiducie de financement indépendante. Le taux d'intérêt est variable et il n'y a aucune pénalité pour remboursement anticipé des prêts.

Comme il en est fait mention dans la note 18 afférente aux états financiers consolidés annuels vérifiés pour l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2005, une importante banque canadienne a produit une lettre de crédit de soutien au profit d'une fiducie de financement indépendante qui équivaut à environ 10 % du montant total du capital des prêts en cours, en tout temps. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de crédit de soutien. Dans le cas où un franchisé indépendant ne respecterait pas les modalités de son prêt, la fiducie de financement indépendante peut céder le prêt à la société et tirer des sommes sur cette lettre de crédit de soutien. Aucun montant n'a jamais été tiré sur cette lettre de crédit de soutien.

Note 10. Capital-actions ordinaire

(en millions)	2005 (12 semaines)	2004 (12 semaines)	2005 (24 semaines)	2004 (24 semaines)
Nombre réel d'actions ordinaires en circulation	274,3	274,3	274,3	274,3
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	274,3	274,4	274,3	274,6

Note 11. Rémunération à base d'actions

Le coût de rémunération de la société constaté dans le bénéfice d'exploitation relativement à son régime d'options sur actions de même que les contrats à terme de capitaux propres connexes et le régime d'unités d'actions temporairement incessibles se répartissent comme suit :

(en millions)	2005 (12 semaines)	2004 (12 semaines)	2005 (24 semaines)	2004 (24 semaines)
Augmentation (diminution) du :				
Coût du régime d'options sur actions	(4) \$	(4) \$	2 \$	(19) \$
Coût des contrats à terme de capitaux propres	9	7	6	29
Coût du régime d'unités d'actions temporairement incessibles	2		4	
Coût net de la rémunération à base d'actions	7 \$	3 \$	12 \$	10 \$

Régime d'options sur actions Pendant le premier semestre de 2005, la société a émis 25 000 actions ordinaires pour une contrepartie en espèces de 0,9 million de dollars à l'exercice d'options sur actions pour lesquelles elle a comptabilisé un passif de 1 million de dollars au titre de la rémunération à base d'actions. La plus-value d'actions de 37 millions de dollars (16 millions de dollars en 2004) a été versée à l'exercice de 992 069 (543 267 en 2004) options sur actions. De plus, 18 762 (50 631 en 2004) options sur actions ont été confisquées ou annulées au cours du premier semestre de 2005. Au cours du deuxième trimestre de 2005, la société, en vertu de son régime actuel d'options sur actions, a attribué à 3 employés 66 255 options sur actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 72,95 \$ l'action ordinaire et, au cours du premier trimestre de 2005, elle a attribué à 231 employés 2 152 252 options sur actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 69,63 \$ l'action ordinaire.

À la fin du deuxième trimestre, la société avait au total 5 548 634 (4 813 128 en 2004) options sur actions en cours, représentant environ 2,0 % (1,8 % en 2004) de ses actions ordinaires émises et en circulation, ce qui était tout à fait conforme à la directive de 5 % de la société. Le cours du marché par action ordinaire de la société à la fin du deuxième trimestre était de 70,60 \$ (61,50 \$ en 2004).

Régime d'unités d'actions temporairement incessibles La société a adopté un régime d'unités d'actions temporairement incessibles pour certains employés. En vertu de ce régime, des périodes de rendement de trois ans sont établies et commencent à la date d'attribution des unités d'actions temporairement incessibles à chaque participant (la « date d'attribution »). Pour chacune des périodes de rendement déterminées, le participant reçoit un certain nombre d'unités d'actions temporairement incessibles; chaque unité ayant une valeur égale à une action ordinaire de Loblaw au moment de

l'attribution. Chaque unité d'action temporairement incessible donne au participant le droit à un paiement au comptant au cours de la troisième année civile suivant la date d'attribution applicable, dont le montant est calculé selon le cours de l'action ordinaire de Loblaw à la Bourse de Toronto. Chaque unité d'action temporairement incessible sera payée au plus tard le 30 décembre de la troisième année civile suivant la date d'attribution applicable.

Le coût de rémunération est constaté dans le bénéfice d'exploitation pour chaque unité d'action temporairement incessible attribuée, et dont la valeur est égale au cours d'une action ordinaire de Loblaw au moment de l'attribution selon une répartition proportionnelle sur la période d'acquisition des droits, et fait l'objet d'un redressement en fonction des variations du cours jusqu'à la date d'acquisition des droits. L'effet cumulatif des variations du cours est constaté pendant la période au cours de laquelle survient la variation.

Durant le premier trimestre de 2005, la société a attribué 376 645 unités d'actions temporairement incessibles à 231 employés.

Note 12. Opérations entre apparentés

Au cours du deuxième trimestre de 2005, Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale en propriété exclusive de la société, a vendu un portefeuille de prêts à long terme à recevoir d'une tierce partie à une filiale en propriété exclusive de George Weston limitée (« Weston »), actionnaire majoritaire de la société. À l'origine, les prêts de ce portefeuille ont été acquis auprès d'institutions financières tierces en 2001. Cette opération a été conclue par Glenhuron dans le cadre de la gestion continue de l'ensemble de son portefeuille de placements.

La contrepartie en espèces de 106 millions de dollars US est fondée sur la juste valeur marchande du portefeuille de prêts et équivaut approximativement à la valeur comptable. Un examen indépendant de l'analyse de l'évaluation a été obtenu par la société afin de s'assurer que la méthode utilisée par Glenhuron pour en arriver à la juste valeur marchande était raisonnable. La tranche à court terme de ce portefeuille de prêts, qui s'élève à 13 millions de dollars US, a été comprise dans les débiteurs et la tranche à long terme des prêts de 93 millions de dollars US a été comptabilisée dans les autres actifs.

Glenhuron a conclu une entente avec la filiale de Weston pour l'administration du portefeuille de prêts selon les conditions du marché.

Profil de la société

Les Compagnies Loblaw limitée (« Loblaw ») est la plus grande entreprise de distribution alimentaire et l'un des plus importants détaillants de marchandise générale et de services au Canada. Elle s'efforce de procurer des rendements supérieurs à ses actionnaires en cherchant notamment à faire augmenter la valeur des actions et en versant des dividendes. Par l'intermédiaire de ses différentes bannières, Loblaw s'engage à regrouper sous un même toit une offre destinée aux Canadiens qui recherchent tout ce qu'il y a de mieux pour combler leurs besoins en matière de produits d'alimentation et d'articles ménagers courants. Cet objectif est possible grâce à son portefeuille de magasins de formats variés à l'échelle du Canada. Loblaw jouit d'une réputation enviable pour la qualité, l'innovation et la valeur ajoutée de ses produits d'alimentation. Elle possède également le programme de marques contrôlées le plus solide au Canada, notamment ses marques uniques *le Choix du Président* et *sans nom*.

Alors que l'alimentation demeure au coeur de ses activités, Loblaw a transformé les perceptions des Canadiens quant à l'image de ce que peut être un supermarché. Ses magasins offrent une vaste gamme de services et de produits de marchandise générale qui connaissent une croissance et un succès constants. De plus, les *Services financiers le Choix du Président* offrent des services bancaires de base, la populaire carte de crédit MasterCard^{MD}, des assurances habitation et auto de même qu'un programme de fidélisation de points *PC*.

Loblaw s'efforce d'atteindre ses objectifs par une croissance stable, soutenue et à long terme. Sa volonté d'assumer des risques d'exploitation calculés est équilibrée par son engagement à maintenir un bilan solide. Pour réaliser ses stratégies, Loblaw déploie les ressources nécessaires pour investir dans ses marchés existants et y accroître sa pénétration. Elle poursuit également un programme dynamique de développement de produits et est très sélective dans ses acquisitions et ses possibilités d'affaires. Étant donné la nature concurrentielle de l'industrie, Loblaw mise constamment sur un milieu d'exploitation tout à la fois rentable et stable. Elle veille à ce que ses systèmes technologiques et sa logistique accroissent l'efficacité de son exploitation.

Marques de commerce

Loblaw et ses filiales sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Plusieurs filiales sont des utilisateurs sous licence d'autres marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de Loblaw ou du concédant de licence et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles figurent en italique.

Relations avec les investisseurs

Les actionnaires, les analystes de valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à M. Geoffrey H. Wilson, vice-président principal, relations avec l'industrie et les investisseurs, au siège social de la société ou par courriel au investor@weston.ca.

Des informations financières supplémentaires ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et au Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société. La société procède à un appel d'analystes peu de temps après l'émission de ses rapports trimestriels. Cet appel sera archivé dans la section destinée aux investisseurs sur le site Web de la société.

This report is available in English.

Les Compagnies Loblaw limitée

Bureau enregistré :
22 St. Clair Avenue East
Toronto, Canada
M4T 2S7

Téléphone : (416) 922-8500
Télécopieur : (416) 922-7791
www.loblaw.com

Siège social :
(À partir d'octobre 2005)
1 President's Choice Circle
Brampton, Canada
L6Y 5S5

